

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours sur la liaison RD 30/ RD 190 qui me préoccupe particulièrement, je tenais à vous faire part de la position de la municipalité de Vernouillet. Je vous prie de noter d'ores et déjà que, malgré une demande en ce sens adressée au Président du Conseil général, je regrette vivement que la ville n'ait pas été associée au périmètre de l'enquête publique dans la mesure où ce dossier concerne très directement les Vernolitaïns.

En effet, les Vernolitaïns ne sont pas consultés alors que les flux de circulation générés, en l'état actuel du projet, risquent d'impacter gravement leur quotidien. Les imprécisions non éclaircies sur le raccordement de l'A104 à l'A13 pourraient avoir une incidence extrêmement dommageable. Du fait de l'A104 inachevée et sans doute loin de l'être, les flux de circulation répercutés sur les RD30 et RD190 déboucheront inmanquablement sur la RD 154. Nous ne pouvons mesurer toutes les implications du projet en l'état, mais l'on peut aisément concevoir que, par répercussion, l'on soit contraint de procéder à un élargissement de la RD154. L'impact n'est par ailleurs pas mesuré mais bien garanti sur le projet de voie de contournement Verneuil/ Vernouillet qui devrait bientôt connaître une avancée significative.

Notre territoire connaît des mutations, certes positives, mais qui doivent être anticipées du point de vue des flux de circulation. Les ambitions pour le port d'Achères se sont considérablement développées depuis le début de ce projet. De nombreuses villes du territoire, y compris Vernouillet, ont suscité des programmes de développement économique qui vont générer des flux qui ne sont pas pris en compte. La physionomie de notre territoire a rapidement et profondément muté. A ce titre, je maintiens que la concertation aurait du être renouvelée et élargie avant l'enquête publique, et que les conclusions auxquelles vous parviendrez, même avec la meilleure volonté du monde, ne pourront porter sur l'ensemble des conséquences de ce projet.

L'absence évidente de complémentarité des projets me semble en soi suffisante pour orienter vos conclusions sur la nécessité d'un nouveau processus de concertation et d'une enquête publique ultérieure élargie.

En l'état, cela nous amène à nous prononcer fermement contre la liaison RD30/RD190.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET
Maire de Vernouillet
Hôtel de Ville
9, rue Paul Doumer - 78 540 Vernouillet
Tél. : 01 39 71 56 00 - Fax : 01 39 65 93 94
www.mairie-vernouillet.fr

